FRC I. 9232

9232

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 11297

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

PROJET DE RÉSOLUTION

PRÉSENTÉ

PAR DAUBERMESNIL.

Séance du 29 Floréal, an V.

LE Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il importe de consacrer sans délai, par un monument digne de la nation, l'époque qui rend la paix au continent de l'Europe, déclare l'urgence.

Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Il sera élevé au milieu de la place de la Concorde

un monument destiné à rappeler les triomphes des armées de la République et la paix qu'ils ont donnée au continent de l'Europe.

II.

Il présentera, dans ses ornemens, une des actions les plus mémorables de chacune des armées de la République.

III.

Il portera pour inscription :

AUX ARMÉES,

LA RÉPUBLIQUE AFFERMIE PAR LA VICTOIRE

ET PAR LA PAIX.

IV.

Le Directoire exécutif ouvrira dans le plus court délai un concours, et tous les plans et modèles qui y seront présentés, seront remis à la décision d'un jury de neuf membres nommés par l'Institut national.

V.

La décision du jury sera soumise au Corps législatif, et, après l'approbation, le monument sera incessamment exécuté.

VI.

La première pierre en sera solemnellement placée, le jour même de la publication de la paix, par le Direc-

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

toire, accompagné d'un cortège de défenseurs de la patrie choisis dans les quatorze armées.

VIII.

La présente résolution sera imprimée, elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'état.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 5.